



Siège social Maison des Associations, avenue de Verdun, 30390 ARAMON – Tél. : 06 28 68 81 24
Adresse courriel aramon.temps.danse@gmail.com Site internet www.tempsdansearamon.com
Facebook facebook.com/tempsdansearamon

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2022/2023

⇒ Présence

Pour une bonne progression et une organisation correcte des cours, il est **INDISPENSABLE** que l'élève fréquente les cours de manière **ASSIDUE**. L'intégration en cours de saison est envisageable sous réserve de l'accord du professeur.

L'inscription est annuelle, l'abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifiée (arrêt maladie d'un mois minimum, absence prolongée du professeur, déménagement) : l'élève s'engage à suivre le règlement et participer aux cours jusqu'à la fin de l'année.

Un cahier de présence sera tenu par chaque professeur.

Les professeurs disposent de leur libre arbitre pour affecter les élèves selon leur niveau.

En cas d'effectif trop faible, un cours peut être supprimé. Dans ce cas, le remboursement des cotisations se ferait au prorata des heures payées et non effectuées.

Attention

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires **du Gard** (sauf cours de rattrapage ou cours supplémentaires).

L'école de danse ne suit pas les ponts liés aux jours fériés, la présence de tous est souhaitée durant ces périodes.

⇒ Manifestations

Plusieurs manifestations seront proposées en cours de saison ainsi qu'un **GALA DE FIN DE SAISON**. Afin de préparer les chorégraphies et costumes, il sera demandé aux parents et élèves de **s'engager** sur leur participation **deux mois auparavant**.

⇒ Droit à l'image

Des photos de cours ou manifestations peuvent être diffusées sur notre site internet ou notre page Facebook à des fins de communication. Si vous refusez ce droit à l'image, vous devrez nous le notifier par écrit lors de l'inscription.

⇒ Horaires des cours

Les élèves s'engagent à arriver à l'heure et dans la tenue demandée par le professeur le cas échéant afin d'éviter tout dérangement. Les **portables** doivent être maintenus en **mode silencieux**.

Le parent ou accompagnateur s'engage à **VERIFIER LA PRESENCE DU PROFESSEUR AVANT DE LAISSER L'ENFANT EN SALLE DE COURS**, et à **REVENIR LE CHERCHER EN SALLE A L'ISSUE DU COURS**.

L'association décline toute responsabilité en dehors des salles de cours ou lieux de manifestations.

Si un cours est annulé pour cause d'absence du professeur, il sera rattrapé dans la mesure du possible et selon les disponibilités des salles.

⇒ Tenue vestimentaire

Tous les danseurs doivent utiliser des chaussures réservées à la danse (ne venant pas de l'extérieur), non marquantes, sans fers ni clous, propres et sèches.

Les tenues de danse doivent être marquées individuellement afin d'éviter toute confusion.

⇒ Sécurité

Les locaux étant municipaux et accueillant d'autres activités, il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires : l'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive validé par le médecin généraliste est exigé (validité 3 ans sauf pour les concours). En son absence, TEMPS-DANSE ARAMON décline toute responsabilité.

⇒ **Cotisation**

L'engagement est annuel (pour la saison). Les cotisations sont à régler à l'ordre de TEMPS-DANSE ARAMON selon le barème ci-dessous, par 1, 3 ou 9 chèques, encaissés le 6 du mois. Le montant de **l'adhésion est à régler séparément**, il n'est pas remboursable ; l'encaissement a lieu en début de saison. L'intégralité des paiements doit être jointe à la fiche individuelle d'inscription.

Le tarif réduit est destiné aux étudiants, chômeurs ou bénéficiaires du RSA (joindre justificatifs).

⇒ **Dossier d'inscription**

Il doit être rendu complet, accompagné du règlement intérieur signé. **Tout élève dont le dossier d'inscription ne serait pas complet fin octobre se verrait refuser l'accès aux cours.**

Nom.....
Prénom.....
Date...../...../2022
Signature.....

Membres du Bureau et du Conseil d'Administration

Bureau

Jean-Pierre LANNE-PETIT (Président)
 Marin GRASSET (Vice-Président)
 Christine DELFOLIE (Trésorière)
 Annick DI GALANTE (Secrétaire)

Conseil d'Administration

Marie-Reine FORESTIER
 Martine GRASSET
 Catherine LEFEVRE
 Elise ROUBAUD
 Viviane TISSEUR

Bonne rentrée à tous !

GRILLE TARIFAIRE - SAISON 2022-2023

Total heures / semaine	TARIF GENERAL			TARIF REDUIT		
	MOIS	TRIM	AN	MOIS	TRIM	AN
0:45	15.00	45.00	135.00	11.00	33.00	99.00
1:00	19.00	57.00	171.00	15.00	45.00	135.00
1:15	23.00	69.00	207.00	19.00	57.00	171.00
1:30	27.00	81.00	243.00	23.00	69.00	207.00
1:45	31.00	93.00	279.00	27.00	81.00	243.00
2:00	34.00	102.00	306.00	30.00	90.00	270.00
2:15	37.00	111.00	333.00	33.00	99.00	297.00
2:30	40.00	120.00	360.00	36.00	108.00	324.00
2:45	43.00	129.00	387.00	39.00	117.00	351.00
3:00	47.00	141.00	423.00	43.00	129.00	387.00
3:15	50.00	150.00	450.00	46.00	138.00	414.00
3:30	53.00	159.00	477.00	49.00	147.00	441.00
3:45	56.00	168.00	504.00	52.00	156.00	468.00
4:00	60.00	180.00	540.00	56.00	168.00	504.00
4:15	62.00	186.00	558.00	58.00	174.00	522.00
4:30	65.00	195.00	585.00	61.00	183.00	549.00
4:45	68.00	204.00	612.00	64.00	192.00	576.00
5:00	71.00	213.00	639.00	67.00	201.00	603.00
5:15	74.00	222.00	666.00	70.00	210.00	630.00
5:30	77.00	231.00	693.00	73.00	219.00	657.00
5:45	80.00	240.00	720.00	76.00	228.00	684.00
6:00	83.00	249.00	747.00	79.00	237.00	711.00
6:15	85.00	255.00	765.00	81.00	243.00	729.00
6:30	88.00	264.00	792.00	84.00	252.00	756.00
6:45	91.00	273.00	819.00	87.00	261.00	783.00
7:00	94.00	282.00	846.00	90.00	270.00	810.00

Adhésion : une adhésion par famille, 10 € pour les habitants d'Aramon, 20 € pour les "extérieurs"